

Syndicat des employés de Vidéotron de Québec Chicoutimi Renouvellement du régime d'assurance collective en date du 1^{er} novembre 2020

Introduction

Le contrat auprès de Desjardins Assurances a été renouvelé pour une période d'une année, soit la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021. Dans ce contexte, il y a eu des négociations afin de convenir des nouvelles primes applicables. Nous présentons, ci-après, les impacts sur les coûts du régime et votre cotisation requise.

Rappelons que des modifications ont été faites au régime en date du 1er novembre 2019 notamment :

- Invalidité de longue durée : augmentation du délai de carence de 17 à 26 semaines et versement des revenus d'invalidité aux membres sur une base non imposable; et
- Assurance-maladie: ajout d'une carte de paiement direct, hausse de la franchise (de 25 \$ à 50 \$), médicaments (liste élargie à régulière, substitution générique optimale), soins professionnels couverts à 80 %, maximum de 750 \$/année) et ajout des examens de la vue.

Points importants

- La composition du groupe est demeurée relativement stable au cours de la dernière année.
- L'expérience du groupe a été quelque peu défavorable principalement au niveau de la garantie d'invalidité de longue durée et de l'assurance-maladie. Cela est dû aux faits suivants :

Pour l'assurance-invalidité de longue durée :

- L'incidence annuelle des invalidités de longue durée demeure élevée et supérieure au marché. Le nombre d'invalides en paiement au renouvellement a augmenté de 27 à 43 depuis le dernier renouvellement conduisant à des prestations plus élevées.
- Les modifications apportées au régime en novembre 2019 ne sont en vigueur que depuis trois mois au moment du renouvellement actuel, donc les effets réels de celles-ci ne sont pas encore totalement reconnus.

Pour l'assurance-maladie :

- Les réclamations payées ont augmenté de 8,1 % dans la dernière année.
- On compte 28 réclamations de plus de 10 000 \$/an comparativement à 22 en 2019 (+ 27 %). Ces réclamations ne sont souvent pas sous le contrôle des réclamants.
- Quatre classes de médicament de plus de 100 000 \$ chacune représentent 42 % des coûts totaux des médicaments du régime :
 - Immunomodulateurs;
 - Antidépresseurs;
 - Stimulants du système nerveux central;
 - Antinéoplasique.
- Les effets réels des modifications apportées en novembre 2019 ne sont pas encore totalement reconnus.



Conditions de renouvellement par garantie

Le tableau¹ ci-après indique les résultats du renouvellement distinctement par garantie.

- Comparaison des coûts annuels - Actifs

	Primes (1) 294 000 \$	À compter du 1 ^{er} novembre 2020		
Assurance vie de base et DMA ⁽²⁾		Primes (1) 319 000 \$	Variation (\$ / %)	
			25 000 \$	8,5%
Invalidité de longue durée	1 254 000 \$	1 440 000 \$	186 000 \$	14,8%
Continuation salariale	1 252 000 \$	1 414 000 \$	162 000 \$	13,0%
Assurance maladie	2 521 000 \$	2 846 000 \$	325 000 \$	12,9%
Soins dentaires	593 000 \$	593 000 \$	0\$	0,0%
Global	5 914 000 \$	6 612 000 \$	698 000 \$	11,8%
Vidéotron	4 613 000 \$	5 157 000 \$	544 000 \$	11,8%
Employés	1 301 000 \$	1 455 000 \$	154 000 \$	11,8%

⁽¹⁾ Calculées avec les volumes foumis par Vidéotron au 28 février 2020, incluant la taxe de vente.

Impact sur le coût des employés¹

- Les employés paient 22 % des coûts globaux, incluant la continuation salariale
 - La prime payée par employé passe de 3,48 % à 3,89 % du salaire
 - Chaque employé paie au minimum 100 % du coût de l'invalidité de longue durée

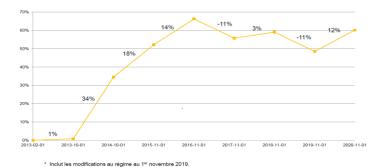
	Avant le 1 ^{er} novembre 2020	A compter du 1°° novembre 2020		
Salaire annuel ⁽¹⁾	Prime annuelle (2)	Prime annuelle (2)	Variation (1%)
40 000 \$	1 425 \$	1 636 \$	211 \$	14,8%
50 000 \$	1 740 \$	1 972 \$	232 \$	13,3%
60 000 \$	2 088 \$	2 334 \$	245 \$	11,8%

⁽¹⁾ La contribution de l'employé varie selon son salaire (elle est la même peu importe le statut familial)

(2) Exclut l'impôt sur les avantages imposables:

Historique des ajustements des coûts totaux

L'augmentation moyenne annuelle globale depuis le 1^{er} février 2013 est de 6,5 %. La hausse actuelle est la première observée depuis trois ans; depuis le 1^{er} novembre 2019 les employés assument 22 % du coût total du régime et les effets réels des modifications seront reconnus dans les prochains renouvellements.



⁽²⁾ L'assurance décès et mutilation accidentels est assurée avec AIG.

¹ Les tableaux ont été extraits du document intitulé « Renouvellement du régime d'assurance collective au 1^{er} novembre 2020- Vidéotron s.n.e.c. Québec Chicoutimi » présenté par Normandin Beaudry.